

Discours de M. Gérard DARMANIN, Ministre de l'Intérieur

FORIF – samedi 5 février 2022

Seul le prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs les participants du Forum de l'islam de France,
Messieurs les recteurs, messieurs les aumôniers, imâms, mesdames et messieurs les présidents d'associations,
Messieurs les aumôniers nationaux du culte musulman,
Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux d'être parmi vous, aujourd'hui, au Palais d'Iéna. Ce lieu, qui accueille d'ordinaire le Conseil économique, social et environnemental, la troisième chambre institutionnelle de notre pays, est, à lui seul, le symbole de la reconnaissance de votre engagement au service de la République, comme Français, comme citoyens, comme musulmans.

Je remercie chaleureusement M. Thierry Beaudet, son président, qui a accepté de mettre les locaux à notre disposition, ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré à l'organisation de cette journée.

*

Mesdames, Messieurs,
L'Histoire de France, sans se répéter, s'est toujours comportée avec équanimité dans les exigences qu'elle formule envers les religions. La loi, la grande loi de séparation des Eglises et de l'Etat, est d'ailleurs venue sacraliser, si j'ose dire, il y a plus d'un siècle cet état de fait. Oui, notre pays a pensé très tôt, avant ses voisins européens, la séparation du religieux et du politique. Saint-Louis, Philippe Le Bel, Henri IV... on ne compte plus les Rois qui ont mobilisé leur énergie pour que le pouvoir religieux en France ne dépende pas de tutelles étrangères. On ne compte plus les Princes qui, tout en étant de droit divin eux-mêmes, voulurent séparer le temporel du spirituel. Cela se fit non sans violence, ni longueur de temps.

L'affirmation, martelée par le pouvoir royal, de la primauté du politique a donné naissance à ce qu'on a appelé le gallicanisme, c'est-à-dire l'indépendance de l'Eglise de France par rapport à Rome. Les philosophes des Lumières, qui ont inspiré, comme vous le savez, les idéaux de la Révolution française, affirmèrent ensuite que le pouvoir n'était pas transcendant mais découlait d'un contrat social librement consenti entre citoyens d'une même Nation. La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen consacra, à partir de 1789, la liberté de



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

conscience de chaque citoyen comme l'un de nos droits fondamentaux. Depuis, nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses ! Mais c'est sans aucun doute à Bonaparte, alors Premier consul, que nous devons un tournant déterminant dans l'organisation des relations entre l'Etat et les religions. Avec la religion catholique d'abord, dans le cadre du Concordat, avec la religion juive ensuite, grâce à la constitution – révolutionnaire – du Consistoire. Là non plus, il ne faut pas simplifier l'Histoire : les évolutions furent longues, difficiles et tumultueuses. La République laïque, qui assure la liberté de conscience et garantit la liberté de cultes, prendra peu à peu corps, avec l'aboutissement, un siècle plus tard, du vote de la loi, libérale, de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905.

Cette loi fondatrice, vous le savez, proclame que la République ne reconnaît aucun culte. Mais, de ce fait, elle n'en méconnaît aucun non plus. La laïcité n'est pas l'ignorance des religions, c'est au contraire l'organisation de leur coexistence. Nous sommes les heureux citoyens d'un pays où la liberté de culte est une richesse nationale, où Dieu est heureux de vivre.

C'est aussi la raison pour laquelle les institutions de la République ont toujours eu des relations avec les religions et les religieux. Ceux qui évoquent le devoir de discrétion de la religion démontrent une méconnaissance totale de notre histoire commune et de la définition même de laïcité. Oui, parmi d'autres, les religions structurent aussi la vie sociale et sont, pour ceux qui l'épousent, la manifestation d'une liberté fondamentale, celle de croire, de pratiquer comme on l'entend ou de se convertir. Personne n'oublie pas non plus que les religions sont également porteuses de sens, d'éthique et de spiritualité. Elles sont un puissant levier d'engagement dans la société, au service des autres et notamment des plus faibles.

*

De cette histoire si riche et qui a inspiré tant de nations, où nous retrouvons les fondements de notre conception de l'Etat et de la République, l'islam n'est ni une découverte, ni une surprise pour la France. Présence musulmane dans le Sud de notre pays dès le VIII^{ème} siècle, échanges culturels et commerciaux à travers notre mer commune, la Méditerranée, orientalisme napoléonien et fascination scientifique pendant la campagne d'Egypte, conversion du Général Abdallah, entreprise coloniale et sacrifice de dizaines de milliers de soldats musulmans morts pour la France : avant même les Guerres mondiales, notre pays a, depuis longtemps, rencontré l'islam.

Comme pour toute religion, cette rencontre et son histoire ne sont ni faciles, ni sans efforts. Elle exige compréhension et acceptation des valeurs de la République laïque. La religion musulmane rencontre aujourd'hui, comme toute religion, des difficultés et des questionnements qui dépassent bien évidemment le cadre national. Il n'appartient pas au représentant de l'Etat français d'évoquer les originalités d'organisation du sunnisme et des dissensions internes qui traversent, depuis bien longtemps, le monde musulman. Mais chacun le sait : dès que la réflexion remplace le réflexe, il n'existe nul motif pour penser que l'islam ne puisse pas trouver sa place, comme toutes les autres religions, au sein de la République



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

française. Oui, l'islam est une religion comme les autres. Elle n'est ni la préférée de l'Etat, ni la moins aimée.

La génération de nos grands-parents ou de nos arrière-grands-parents, depuis les champs de bataille de Crimée, des deux Guerres mondiales, de la Guerre d'Algérie, ont fait, vous le savez, la fraternité d'armes et de sang que la Grande mosquée de Paris et la mosquée Missiri de Fréjus viennent symboliser. Cette histoire si riche raconte la diversité des musulmans de France, présents dans cette salle, de leurs origines, de leurs aspirations, mais aussi de leurs façons de croire ou de pratiquer. Vous avez organisé vos associations localement, pour répondre aux besoins des fidèles, aux attentes spirituelles des femmes et des hommes, dans les moments de joie comme dans les moments de peine ou de détresse. Vos lieux de culte se sont progressivement insérés dans la vie locale. Certains sont d'ailleurs des réussites architecturales remarquables, comme la mosquée des Cèdres à Marseille ou celle du Puy-en-Velay, dans une vieille ferme des monts du Velay.

Mais, dans cette diversité, chacun comprend que la République française a besoin, comme pour les autres religions, d'interlocuteurs. La séparation des Eglises et de l'Etat n'empêche évidemment pas et, si j'ose dire, oblige à des échanges et des relations qui nous permettent de discuter ensemble des défis qui sont devant nous aujourd'hui, par exemple pour organiser la formation des imams, les aumôneries dans les prisons, les armées ou les hôpitaux, ou assurer le financement du culte musulman, en se fixant pour seules contraintes celles du respect de l'ordre public.

C'est dans cet esprit que, depuis les années 1980, l'Etat a engagé les discussions avec différents représentants du culte musulman. Je ne reviendrai pas sur cette histoire. Ces années de dialogue ont permis, comme l'avait dit Nicolas Sarkozy, d'« inviter l'Islam à la table de la République ». Ce dialogue a eu des effets concrets mais, vous le savez, nous devons aujourd'hui écrire une nouvelle page. Malgré les réalisations qui ont été permises par le Conseil français du culte musulman, nous en connaissons tous les limites : un islam trop souvent consulaire, perméable à des conflits extérieurs à notre pays et qui n'ont rien à voir avec les aspirations des musulmans de France, et une gouvernance bloquée qui empêche les projets concrets d'avancer.

Or, dans la situation que vit notre pays, objet lui aussi des tensions internationales, victime depuis une décennie d'attaques terroristes d'une violence inouïe, que nous devons combattre sans ambiguïté en déclarant l'islamisme et le salafisme comme notre ennemi commun, dans la situation que vit notre pays confronté à la montée des périls populistes, qui prétendent exclure une partie de la communauté nationale sous prétexte de leurs aspirations religieuses, l'Etat attend plus que du symbole : il faut désormais des actes forts. C'est pour cela que le Président de la République française souhaite très courageusement dépasser les querelles incessantes qu'il a constatées, pour permettre la création d'une nouvelle forme de dialogue, plus ouvert, plus divers, plus représentatif de la diversité de l'islam de France.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La représentation du culte musulman doit désormais tenir compte d'une réalité qui a changé. Bien plus que la moitié des musulmans de notre pays sont des Français nés en France. Ils sont entrepreneurs, soignants, avocats, fonctionnaires, universitaires, scientifiques, sportifs, policiers, chefs d'entreprise, ouvriers, juges. Certains fréquentent régulièrement les lieux de cultes, d'autres épisodiquement. Beaucoup d'entre eux portent notre drapeau, vibrent au son de la Marseillaise, meurent parfois dans un théâtre d'opération extérieure, en servant l'armée française. Personne ne comprendrait que l'on continue de discuter des conditions de l'islam français avec des Etats étrangers, tout ami et allié qu'il fût. Notre conviction profonde est que l'Islam de France ne doit concerner que la France et les musulmans français. Permettre le contraire, c'est accréditer l'idée que l'islam est une religion d'étrangers, pour des étrangers, financée par l'étranger. Permettre cela, c'est donner raison aux populistes.

*

Nous voilà donc aujourd'hui réunis pour poser les bases d'un nouveau dialogue entre l'Etat et le culte musulman. Cette réforme courageuse, voulue par de très nombreux musulmans, que le chef de l'Etat a entendus, s'inscrit dans la continuité des premières éditions des Assises territoriales de l'islam de France (ATIF) qui se sont tenues en 2018 et 2019. Les assises territoriales que j'ai moi-même lancées en 2021 ont permis d'accélérer la structuration locale du culte musulman et, c'est sur ces fondations, que nous allons construire. Je veux ici remercier chacun des préfets de la République qui y a contribué avec vous.

Ce dialogue renouvelé avec l'Etat reposera désormais sur des femmes et des hommes qui tirent leur légitimité de leur travail de terrain, depuis de nombreuses années, au service de leurs coreligionnaires et dans le souci du respect des lois de la République. La formule des assises territoriales a prouvé toute sa pertinence, et je crois que nous partageons le souhait que cela devienne un rendez-vous annuel. C'est localement, avec les préfets, que vous avez désormais l'habitude de dialoguer, département par département et non plus régionalement, de régler les problèmes qui se posent, de faire avancer vos projets et de contribuer à la vie sociale du pays.

Au-delà de ce socle local, nous avons également besoin d'une instance de dialogue nationale, parce que certains sujets méritent d'être traités à ce niveau. Evidemment, il ne revient pas à la République laïque d'instituer un « Conseil central des musulmans de France » et de promouvoir un modèle d'interlocuteur unique, qui serait incapable de traiter la grande diversité des défis qui se posent. Non, nous avons appris des enseignements des échecs du CFCM. Notre objectif est de conserver un dialogue souple et directement fondé sur l'investissement des acteurs de terrain, désireux de travailler au bénéfice de leurs coreligionnaires, à l'image de ce que nos amis allemands ont mis en œuvre depuis une décennie. Désormais, il n'y aura plus pour le Gouvernement de représentant unique du culte musulman, compétent sur tous les sujets, mais des collectifs organisés par thématiques pour obtenir des résultats concrets, qui se réuniront à échéance régulière. Désormais, nous accueillerons tous les acteurs constructifs, indépendants, ouverts et s'inscrivant parfaitement dans la République.



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

C'est à vous que revient la responsabilité de vous organiser et de faire vivre ces projets. L'Etat n'est légitime – et il prendra toute sa part comme vous l'avez constaté– que pour faire respecter l'ordre public, dans un cadre renforcé par la loi confortant le respect des principes de la République. Ce texte porte des exigences fortes. Il crée les conditions pour que chaque religion s'inscrive parfaitement dans le cadre des associations culturelles prévues par la loi de 1905 et bénéficie des avantages, notamment fiscaux, que ce statut octroie. La clarification du rôle de chacun et la séparation des activités culturelles des autres activités que vous pouvez exercer constituera le socle de la relation de confiance entre l'Etat et l'islam de France.

A ce titre, Monsieur le Recteur, je veux saluer l'historique décision que vous avez prise de vous conformer à l'esprit de la loi de 1905, en annonçant hier la transformation de la Mosquée de Paris d'une association loi 1901 à une association culturelle loi 1905.

Cette loi permet également de clarifier les conditions de financement des cultes, en assurant la transparence comptable des associations culturelles et en contrôlant les financements en provenance de l'étranger. Ces dernières années plusieurs projets religieux ont bénéficié d'avantages très généreux de la part d'organismes internationaux. Nous le savons, certains de ces soutiens ont été annoncés publiquement, d'autres ont transité par des canaux discrets, parfois occultes. La fourniture de ce type d'avantages par des acteurs étrangers ne doit pas être l'occasion pour ceux-ci de peser sur la liberté de culte en France, lorsqu'il s'agit d'imposer des approches qui ne sont conformes ni aux valeurs de la République, ni aux attentes de la société et des musulmans français. Ce sont les mêmes raisons qui ont conduit le Gouvernement à proposer de délivrer un agrément aux organismes d'enseignement à distance hors contrat, dès lors que ces derniers auront souscrit à la charte des valeurs et principes républicains et que nous aurons pu constater que l'enseignement dispensé est conforme au socle commun des connaissances et au contrôle de l'obligation scolaire des élèves.

En résumé, tout aux musulmans comme aux citoyens français, rien aux structures occultes qui souhaitent imposer leur influence sur la France par la religion. Les musulmans en France n'appartiennent à personne, à aucune autre communauté que la communauté nationale, et aucun pays n'a de droits sur eux. Evidemment, nous devons accompagner cette grande transformation, pour offrir, comme on le fait pour les autres religions, des diplômes universitaires français, des systèmes de protection sociale aux ministres des cultes.

Ces mesures sont évidemment complémentaires de la décision du Président de la République de mettre un terme, à compter de 2024, au système des imams détachés par lequel l'Algérie, le Maroc et la Turquie nomment et rémunèrent des imams sur le territoire français, dans le cadre d'accords bilatéraux avec la France. Là encore, ce système ne répond plus aux attentes de la modernité : les cadres religieux doivent être pleinement capables de s'exprimer en français et disposer d'une véritable connaissance des institutions françaises, de l'organisation laïque de la République, de l'histoire et des traditions de la France.

Ne vous laissez pas abuser par ceux qui ont dénoncé en chœur ces mesures, qu'ils décrivent injustement comme une offensive contre les musulmans, leur liberté de culte, leur mode de



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

vie. Non, vous savez bien que c'est tout le contraire : la République laïque protège tous les croyants. Et lorsque je disais que l'Etat prendrait sa part pour faire respecter l'ordre public, il est aussi question de cela : garantir votre sécurité, celle de vos lieux de culte et ne jamais baisser la garde face aux actes antimusulmans malheureusement en augmentation. En augmentation car les discours de haine des populistes rejoignent le projet des islamistes : pousser à la guerre de tous contre tous, caricaturer, travestir pour finalement se faire opposer les uns aux autres dans une radicalité mortifère. Aux dénonciateurs de mauvaise foi et de tout bord, vous me permettrez de répondre – pour une dernière fois encore ! – avec les mots de Napoléon, rapportés par Pujol : « *On dira que je viens détruire votre religion, ne les croyez pas. [...] Je viens vous restituer vos droits, punir les usurpateurs, et je respecte (...) Dieu, son prophète et le Coran* ». Vous le savez, vous qui aujourd'hui avez fait le choix d'ouvrir avec l'Etat une nouvelle ère, le début d'un nouveau chapitre. Nous devons bien sûr en juger le succès sur des réalisations concrètes. Mais parce que nous avons fait le choix de travailler avec des Français de bonne volonté, soucieux d'œuvrer pour leur culte et dans la République, nous réussissons.

Je vous remercie.